



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3824
----	------

1 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N°**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les hôtesse de l'air et stewards pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique.

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les hôtesse de l'air et stewards.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3825 rect.
----	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS et Mme VARAILLAS

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les autres agents et hôtesses d'accompagnement dans les transports et le tourisme pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les autres agents et hôtesses d'accompagnement dans les transports et le tourisme.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3828
----------------	------

1 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés de libre service du commerce et magasiniers pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés de libre-service du commerce et magasiniers.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3830
----------------	------

1 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les caissiers de magasin pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les caissiers de magasin.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3833
----	------

1 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs polyvalents des grands magasins pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs polyvalents des grands magasins.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3836
----------------	------

1 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les autres vendeurs non spécialisés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les autres vendeurs non spécialisés.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3837
----	------

1 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs en alimentation pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs en alimentation.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3840
----	------

1 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs en ameublement, décor et équipement du foyer.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3842
----	------

1 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N°**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	3846
----	------

1 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs du commerce de fleurs pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs du commerce de fleurs.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	3848 rect.
----	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs en habillement et articles de sport pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs en habillement et articles de sport.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	3850 rect.
----	------------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N°**

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs en produits de beauté, de luxe hors biens culturels et optique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs en produits de beauté, de luxe hors biens culturels et optique.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3853 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs de biens culturels, livres, disques, multimédia, objets d'art pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs de biens culturels comme les livres, disques, le multimédia et les objets d'art.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3857 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les pompistes et gérants de station-service salariés ou mandataires pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les pompistes et gérants de station-service salariés ou mandataires.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3860 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les vendeurs en gros de biens d'équipement et biens intermédiaires pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3862 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les serveurs, commis de restaurant et garçons qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3865 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>**

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3867 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>**

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3870 rect.
----	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

présenté par

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés de l'hôtellerie de réception et de hall pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés de l'hôtellerie : réception et hall.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3873 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3876 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les manucures et esthéticiens pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les manucures, esthéticiens .



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3878 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les coiffeurs salariés pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les coiffeurs salariés.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3880 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les assistantes maternelles, gardiennes d'enfants et familles d'accueil pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3882 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les travailleuses familiales pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les travailleuses familiales.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3883 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3886 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les concierges et gardiens d'immeubles pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les concierges, gardiens d'immeubles.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3889 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés des services divers pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup>        du        de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés des services divers.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3891 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3899 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers qualifiés du travail du béton pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers qualifiés du travail du béton.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3901 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3903 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3905 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les autres ouvriers qualifiés des travaux publics pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les autres ouvriers qualifiés des travaux publics.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3908 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers qualifiés des travaux publics salariés de l'État et des collectivités territoriales pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers qualifiés des travaux publics salariés de l'état et des collectivités locales.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3911 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conseillers de pôle emploi pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conseillers de pôle emploi.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3914 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les autres monteurs câbleurs en électronique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les autres monteurs câbleurs en électronique.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3916 rect.
----	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les monteurs câbleurs qualifiés en électricité pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les monteurs câbleurs qualifiés en électricité.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3919 rect.
----	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les câbleurs qualifiés en électronique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les câbleurs qualifiés en électronique.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N <sup>o</sup>	3921 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N<sup>o</sup>

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les bobiniers qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n<sup>o</sup> du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les bobiniers qualifiés.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3923 rect.
----	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les plateformeistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les plateformeistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3926 rect.
----	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	3928 rect.
----	------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N°

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les câbleurs qualifiés en électronique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

### OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les câbleurs qualifiés en électronique.